

IPTV : Orange suit Free dans son bras de fer contre BFMTV

Rien ne va plus entre Orange le groupe Altice Media, qui édite notamment les chaînes BFM TV RMC Story et RMC Découverte.

L'opérateur national, numéro un du marché des fournisseurs d'accès internet, a coupé le signal de diffusion de toutes les chaînes du groupe de médias dirigés par Alain Weil, ce jeudi 5 septembre en matinée.

En cause, le refus d'Orange de payer un droit de diffusion pour les chaînes Altice sur ses box, alors qu'elles sont par ailleurs diffusées gratuitement via la TNT.

Orange suit ainsi Free qui avait pris la même décision le 27 août en invoquant les mêmes motifs. Les chaînes affichent depuis un écran noir.

Un coup dur pour le groupe Altice qui voit ainsi une audience de plus de 19 millions d'abonnés (6, 5 millions pour Free et 12 millions pour Orange) privée d'accès à ses services d'IPTV.

Bouygues Telecom et SFR ont de leur côté accepté de payer pour les diffuser via leurs box.

BFMTV vs Free : guerre de communication

Selon la Lettre A, le tribunal de commerce de Paris a ordonné hier aux chaînes Altice de cesser d'évoquer le litige qui l'oppose à Free sur ces antennes.

Le tribunal de commerce de Paris ordonne aux différentes chaînes de [@SFR](#) (notamment [@BFMTV](#)) de ne plus aborder sur leurs antennes le litige commercial en cours avec [@free](#). <https://t.co/0hfQu2e3eU>

— La Lettre A (@LaLettreA) [September 3, 2019](#)

Depuis la décision de Free, les deux parties se livrent à une guerre de communication via les médias. Le fournisseur d'accès avait engagé cette procédure en référé pour contester le traitement de l'affaire sur les chaînes Altice.